

Compte-rendu du Conseil municipal Séance du 26 Mai 2011

Espace Culturel du Doué : dernière phase du chantier et modalités de location

Il reste désormais 2 mois de travaux, qui seront consacrés aux finitions dans tous les corps de métiers et aux essais et réglages de chauffage, régulation d'air, régie son ... livraison annoncée pour fin juillet.

Alors que le chantier reste en pleine activité, les modalités et règlement de location ont été validés par le conseil municipal.

Après avoir rappelé que cette salle a été construite pour répondre en priorité aux besoins des Cugandais (particuliers et associations), il a été établi 2 périodes qui feront l'objet de fonctionnement différent : les associations Cugandaises seront prioritaires pour toute utilisation pour la période 1^{er} octobre au 30 avril. Ensuite sur la période du 1^{er} Mai au 30 septembre, les demandes de location pour fêtes familiales (mariages, banquets ...) seront prioritaires.

Quant aux modalités de location, il est établi que l'utilisation est gratuite pour les associations Cugandaises sauf lorsqu'il s'agit d'une activité dont l'objet est de dégager un bénéfice (activités avec entrée payante, repas payants ouverts au public, activités de vente diverses ...)

D'autre part, au regard de leur objet spécifique, les associations de parents d'élèves et le foyer des jeunes disposeront gracieusement de l'Espace Culturel du Doué pour leurs activités d'arbres de Noël, vide-grenier, théâtre et séance de variétés.

Les détails de ce nouveau fonctionnement seront présentés aux associations au cours d'une prochaine réunion d'information.

Toutes les demandes sont à faire par écrit auprès de la Mairie

Travaux Rue de la Vendée

Différents travaux sont planifié Rue de la Vendée : renouvellement et effacement des réseaux électriques et téléphoniques, mise en œuvre d'un réseau d'assainissement séparatif (eaux usées et eaux pluviales) et renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable. Pour l'ensemble de ces travaux, le maître d'œuvre est déjà retenu, il s'agit du bureau d'études Technam. Par souci de cohérence dans la gestion des travaux, le conseil Municipal a également sollicité et décidé de retenir ce même bureau d'étude pour les aménagements de voirie qui suivront pour un montant de 3 427,50 € HT. Le démarrage des travaux est planifié pour le 4^{ème} trimestre 2011 et les riverains seront conviés prochainement à une réunion d'information.

Associations non sportives : subvention 2011

Association	Subvention 2011
APEL	199
Association des écoles publiques	195
OCE	195
ACPG et CATM	112
ADMR	1 394
Joie et Plein Air	1 086
Club de l'amitié	117
Club photo	173
Farandole des 3 provinces	95
Les amis du Festival	2 685
Foyer des Jeunes	270

Loisirs et communication	106
Melimélarts	165
Amicale Pompiers	86
Collecte de sang	55
Udaf	54
Chorale du val de Sèvre	86
TOTAL	7 046 €

D'une façon générale, c'est une hausse de 2 % des subventions qui a été décidée par le Conseil Municipal, sauf pour l'association « Joie et Plein Air ». En effet, le conseil municipal a retenu la hausse importante des effectifs accueillis en centre de loisirs cet été ainsi que l'ouverture d'une semaine supplémentaire (1^{ère} semaine d'août). La subvention a été majorée de 20 % par rapport à 2010.

Les subventions pour les associations sportives sont en cours d'examen et seront présentées lors du prochain conseil municipal.

Pôle Jeunesse : tarifs pour l'année scolaire 2011/2012

Après un avis favorable du comité consultatif du restaurant scolaire et centre de loisirs, le conseil municipal a souhaité proposer une augmentation mesurée des tarifs pour l'année scolaire à venir. Il s'agit de prendre en compte la hausse générale du coût des prestations tout en veillant à proposer une tarification raisonnable pour les familles. En effet, 2 % d'augmentation a été adopté pour l'ensemble des services malgré une incertitude puisque que le contrat de restauration avec la société Océan de restauration arrive à échéance en août 2011 et que les données du nouveau marché ne seront connues qu'au mois de juin.

Les tarifs qui seront applicables pour l'année scolaire à venir sont donc les suivants :

① Restaurant scolaire

- **3.20 €** pour les permanents ou les occasionnels
- **2.55 €** à partir du 3ème enfant inscrit (permanent ou occasionnel)
- **3.74 €** pour les tickets
- **4.95 €** pour les enseignants

② Centre de loisirs et l'accueil périscolaire

	PRIX PUBLICS (EDF/GDF, SNCF/RATP, CAF autre que 85)	Allocataires C.A.F.85		Allocataires M.S.A.		
		Q.F.<700	Q.F.>700	85 et 44		49
				Q.F.<700	Q.F.>700	
Journée sans Repas	17.08€	11.10€	14.22€	10.11€	13.32€	J avec repas 15.06€ J sans repas 13.32€
½ Journée sans Repas	10.00€	6.95€	8.51€	6.58€	8.11€	8.11€

③ Activités été Jeunes

Enfin, les tarifs pour les activités d'été sont fixés comme suit, avec une augmentation de 1 € par rapport à l'an passé soit :

- Pour le mois de juillet l'inscription se fera à la semaine : 49€
- Pour la semaine du festival l'inscription se fera à la semaine : 32 €

Les autres décisions du conseil municipal

Mise à disposition de terrains agricoles

La commune a acquis différents terrains agricoles dans le secteur de la violette lors de la cessation d'activité d'un exploitant. Ces terrains destinés à compenser les pertes qui seront subies par certains exploitants au moment de la réalisation de la voie de contournement, sont actuellement disponibles. Le conseil municipal vient de décider leur mise à disposition gracieuse pour l'année 2011 uniquement au GAEC la corderie ainsi qu'à Mr Clenet.

Dotation scolaire école Jean Moulin

Le conseil municipal a renouvelé un plan de dotation sur 3 ans pour un montant de 5 400 €/an. Cette dotation, gérée par la directrice de l'école est destinée à l'acquisition de fournitures et petit matériel. En parallèle, la commune va faire l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur qui seront mis à disposition de l'école. Les achats de papiers sont quant à eux globalisés avec les achats communaux afin de bénéficier d'une tarification plus avantageuse.

Participation financière pour les enfants scolarisés en structure adaptée

Deux élèves Cugandais suivent une scolarité adaptée au sein d'établissements scolaires hors de la commune. Une participation financière de 478 € par élève est ainsi versée à la commune d'accueil.

SIARH – retrait de la commune

Le SIARH, Syndicat Intercommunal d'Aide et de Réalisation aux Handicapés des Trois Provinces, est propriétaire des bâtiments et du terrain qui accueille l'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés – ASFEAI – à Boussay

Historiquement, la commune de Cugand participe à ce syndicat depuis ses débuts mais aujourd'hui, dans le cadre des évolutions législatives, une telle participation est remise en cause compte-tenu des limites départementales. Le conseil municipal a ainsi confirmé la nécessité de son retrait, première étape dans un processus où le syndicat aura lui-même à se prononcer, de même que les Préfets de Loire-Atlantique et de Vendée.

Prochain conseil municipal le 7 juillet 2011